

HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES MONTAGNES DU GIFFRE

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

Élection des membres du
bureau (Président, des vice-
présidents et autres membres)

Effectif du conseil communautaire

28

Nombre de conseillers en exercice

28

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire des Montagnes du Giffre.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mme Sylvie ANDRES	M. Xavier DAVERGNE	Mme Christine MOUTTON
Mme Patricia BARBIER	M. Bernard DAZZA	Mme Nadine ORSAT
M. Olivier BELLÉGO	Mme Claudine DEMIERRE	M. Gilles PÉGUET
Mme Nora BÉRIOU	M. Jean-François GAUDIN	Mme Rachel ROBLES
Mme Carine BIGOT	M. Eric GAZANION	M. François SIMOND
M. Xavier BOSSUT	Mme Laurence GIRARD	M. Laurent TRONCHET
Mme Stéphanie BROUSMICHE	M. Mickaël GRENÊCHE	M. Rénauld VAN CORTENBOSCH
M. Cyril CATHELINEAU	M. Christophe LÉGER	
Mme Anaïs CESCO	M. Cédric MIONNET-PERDU	
M. Henri CHARLES	M. Emmanuel MOCCAND-JACQUET	

Absents¹ : Étaient excusés et ayant donné pouvoir :

Monsieur Baptiste POTEL, a donné pouvoir à Rachel ROBLES

1. Installation des conseillers communautaires (ou métropolitains) ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Stéphane BOUVET, président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Rénauld VAN CORTENBOSCH a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. Jean GAUDIN reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Mme Rachel ROBLES

M. Cédric MIONNET-PERDU

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 28 _____
- f. Majorité absolue ² 15 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Sylvie ANDRES	1	un
Mme Nora BERIOU	0	zéro
M. Cyril CATHELINÉAU	13	treize
M. Gilles PEGUET	14	quatorze

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 28 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 15 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Cyril CATHELINÉAU	13	treize
M. Gilles PEGUET	15	quinze

2.6. Proclamation de l'élection du président

M. Gilles PEGUET a été proclamé président et a été immédiatement installé.

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Gilles PEGUET élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

La président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de sept (7) vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a fixé à sept (7) le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 27 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 14 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Cyril CATHELINÉAU	27	Vingt-sept

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M Cyril CATHELINÉAU a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 25 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 13 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Sylvie ANDRES	24	Vingt-quatre
Mme Nora BERIOU	1	Un

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Mme Sylvie ANDRES a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 27 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 14 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Laurence GIRARD	1	un
M. Cédric MIONNET-PERDU	26	Vingt-six

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. Cédric MIONNET-PERDU a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 24 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 13 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Nora BERIOU	1	Un
Mme Laurence GIRARD	Vingt-trois	Vingt-trois

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Mme Laurence GIRARD a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 23 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 12 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Bernard DAZZA	23	Vingt-trois

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. Bernard DAZZA a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 27 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 14 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Laurent TRONCHET	27	Vingt-sept

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. Laurent TRONCHET a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

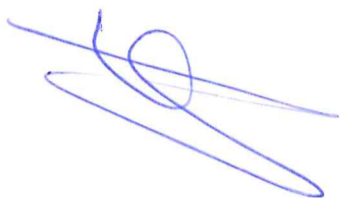
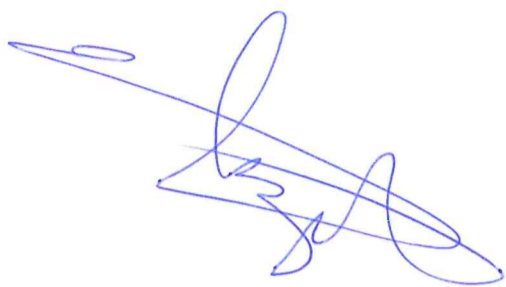
5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le quinze avril deux mille vingt-six à heures, minutes, en double exemplaire ²⁰ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

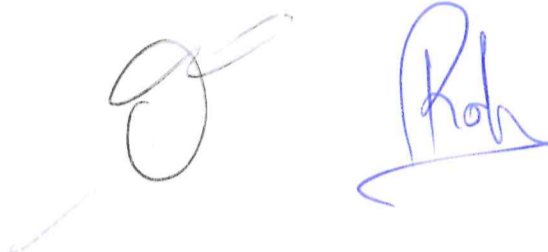
Le président (ou son remplaçant),

Le conseiller communautaire le plus âgé,

Le secrétaire,



Les assesseurs,



²⁰ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.